

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA02-10-0005-4

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA02-10-0005-4 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme RGCA02-10-0005, afin notamment de mieux encadrer les nominations des membres citoyens.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 23 avril 2024